

Relevé des décisions

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 44^e session les 4 et 5 novembre 2023, à Yaoundé (Cameroun), sous la présidence de S.E. Monsieur Nabil Ammar, Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger.

La Conférence ministérielle a rendu hommage à M. Henri Lopes, écrivain, ancien Premier ministre de la République du Congo, ancien Ambassadeur et Représentant personnel du Président de la République au CPF, décédé le 2 novembre 2023, ainsi qu'à M. Roger Dehaybe, ancien Administrateur de l'OIF, disparu le 4 août, en saluant la mémoire de ces deux fervents militants de la Francophonie. La Conférence ministérielle a en outre exprimé sa compassion pour toutes les populations victimes des désordres climatiques, du terrorisme et des conflits dans l'espace francophone.

La Conférence ministérielle s'est réjouie de se réunir à Yaoundé et a remercié les autorités camerounaises pour leur hospitalité et pour leur plein engagement dans l'organisation de ces travaux, en relevant l'importance de cette session à mi-chemin entre le Sommet de Djerba, tenu en 2022, et le Sommet qui se tiendra en France, en 2024.

La séance inaugurale de la Conférence ministérielle a été marquée par les discours prononcés par :

- M. Luc Messi Atangana, Maire de Yaoundé ;
- S.E. M. Nabil Ammar, Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie ;
- S.E. M. Joseph Dion Ngute, Premier ministre et Chef du gouvernement, représentant le Président de la République du Cameroun, S.E.M. Paul Biya.

Outre la photo de famille, la séance inaugurale a également été marquée par un spectacle mettant en valeur la richesse et la diversité culturelles du Cameroun ainsi que la vitalité de la Francophonie.

CMF-44/2023/D258 : Désignation du (de la) vice-président(e) de la CMF

Conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, la Conférence ministérielle reconduit la Principauté d'Andorre à la vice-présidence de la CMF.

CMF-44/2023/D259 : Adoption du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La Conférence ministérielle adopte l'ordre du jour et l'ordonnancement de ses travaux.

CMF-44/2023/D260 : Adoption du rapport de la 43^e session de la CMF

La Conférence ministérielle adopte le rapport de sa 43^e session, tenue le 18 novembre 2022 à Djerba.

CMF-44/2023/D261 : Rapport de la Secrétaire générale sur les conclusions de la 124^e session du Conseil permanent de la Francophonie (Yaoundé, 3 novembre 2023) et sur les principaux dossiers suivis par le CPF en 2023

La Conférence ministérielle a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a fait état des principaux dossiers suivis par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) en 2023 à l'occasion de ses 122^e, 123^e et 124^e sessions, tenues respectivement les 21 mars, 21 juin et

3 novembre. Elle a notamment présenté les avancées de la transformation que les Chefs d'Etat et de gouvernement lui ont demandé de mener à l'occasion du Sommet d'Erevan en 2018, évoquant en particulier la modernisation de la gestion, le renforcement de la performance, le resserrement et la décentralisation des programmes ainsi que la rationalisation du fonctionnement de l'Organisation. En rappelant l'importance de la solidarité et de la concertation francophones dans le contexte actuel de crises multiformes, elle a réaffirmé la pleine mobilisation de l'OIF, aux côtés des Etats et gouvernements ainsi que des acteurs de la Charte et de la société civile, en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et des Objectifs de développement durable. Elle a en outre relevé avec satisfaction que les actions et les valeurs de la Francophonie favorisent l'attractivité de l'Organisation, à l'instar de la demande formelle d'adhésion en tant qu'observateur introduite par la République d'Angola.

La CMF a pris connaissance et entériné l'ensemble des décisions prises par le CPF en 2023.

CMF-44/2023/D262 : Huis clos réservé aux États et gouvernements membres de plein droit sur le thème « L'OIF face aux ruptures récurrentes de la démocratie dans l'espace francophone »

Lors de son exposé liminaire, la Secrétaire générale a rappelé le contexte qui l'a amenée à engager une réflexion sur les ruptures de la démocratie dans l'espace francophone. Elle a évoqué, à cet égard, la tenue, le 29 septembre, de la 16^e réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie (GROG) consacrée à cette problématique et qui a abouti à une série de recommandations présentées à l'occasion de ce huis clos. Elle a indiqué qu'au regard des coups de force militaires intervenus récemment dans certains pays francophones, les orientations des Etats et gouvernements membres sont nécessaires pour définir un positionnement clair et adéquat de l'OIF face à ces phénomènes.

La Conférence ministérielle salue ce travail de réflexion initié par la Secrétaire générale et soutient pleinement sa vision de recentrer l'action de l'OIF sur sa valeur ajoutée dans le cadre de la gestion de ces crises. Elle confirme que l'architecture francophone est bien définie et structurée par les textes normatifs existants et par l'approche suivie par l'OIF à travers le triptyque que forment la prévention, la réaction et la coopération. Elle encourage la Secrétaire générale à mettre l'accent sur la prévention et sur le dialogue avec les Etats et gouvernements en situation de rupture de la démocratie, marquant ainsi une distanciation vis-à-vis d'une approche de réaction basée principalement sur les suspensions systématiques. La CMF préconise que la priorité soit donnée au renforcement des outils d'alerte précoce et aux mesures d'accompagnement visant à permettre un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique. Dans l'esprit de d'écoute et d'ouverture caractéristique de la Francophonie, la Conférence ministérielle invite la Secrétaire générale à garder un contact permanent avec les autorités de fait des Etats membres en rupture avec l'ordre démocratique et constitutionnel et à coordonner l'action de l'OIF avec celle de ses partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux.

Suggestion est ainsi faite de mettre en place un Groupe de médiateurs francophones, de même que de finaliser l'élaboration du mécanisme d'évaluation régulière de la situation dans les pays suspendus dans le but de permettre à l'OIF de pouvoir adapter graduellement sa position à l'évolution du contexte sur le terrain, de sorte à envisager un « maintien, allègement, ou levée » des mesures décidées par le CPF. Il a également été évoqué la possibilité de favoriser les mesures individuelles aux mesures collectives, dans une approche constructive.

En ligne avec les propos introductifs de la Secrétaire générale, la Conférence ministérielle exprime ses préoccupations sur la crise de la démocratie traversant le monde, en particulier l'espace francophone, et appelle l'OIF à poursuivre son travail sur les causes profondes de cette crise. A ce titre, la Conférence ministérielle félicite la Secrétaire générale pour la consultation qu'elle a récemment lancée auprès de la jeunesse sur ces mêmes sujets et souligne l'importance du renforcement des institutions et de l'Etat de droit ainsi que de la lutte

contre la corruption. Un intérêt appuyé a également été renouvelé pour la proposition faite durant le Sommet de Djerba d'organiser un forum international sur la défiance citoyenne.

La Conférence ministérielle entérine les recommandations émises par le Groupe de réflexion orientations et gouvernance de la Francophonie lors de sa 16^e réunion du 29 septembre.

CMF-44/2023/D263 : Exposés sur le thème de la CMF : « Bonne gouvernance : Gage de stabilité politique, économique et culturelle pour les citoyens francophones »

La Conférence ministérielle a entendu l'exposé du Ministre des Relations extérieures du Cameroun, complété par celui du président du Conseil scientifique, puis l'intervention liminaire de la Secrétaire générale qui a prôné une rénovation de la gouvernance publique et du multilatéralisme.

A la suite de ces exposés, la Conférence ministérielle a salué la pertinence de ce thème proposé par le Cameroun en concertation avec l'OIF, qui se justifie par la défiance grandissante des citoyens à l'égard des institutions et des gouvernants, due notamment à l'insuffisance des services publics de base, aux atteintes aux libertés et droits fondamentaux, à la corruption, à l'impunité, etc. Elle a relevé que ces faits sont une cause majeure d'instabilité politique et d'insatisfaction des populations, en particulier de la jeunesse, pouvant conduire à la remise en cause du système démocratique. Elle a souligné l'importance de soutenir une gouvernance inclusive au service du développement durable et du bien-être social et économique des populations. Tout en soulignant la responsabilité première des Etats et gouvernements à cet égard, la Conférence ministérielle a encouragé l'OIF à poursuivre la mise en œuvre des actions concrètes et à renforcer la concertation et la coopération entre Etats et gouvernements, réseaux institutionnels et société civile afin de contribuer à répondre à ce défi.

La Conférence ministérielle a pris connaissance des activités de l'Assemblée parlementaire et des opérateurs de la Francophonie ainsi que du rapport de la Conférence des OING en lien avec le thème de la CMF.

Au terme de ces échanges, la Conférence ministérielle adopte la Résolution de Yaoundé sur *La bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone*. Considérant l'actualité internationale, les Ministres, à l'initiative de la présidence tunisienne, y ont ajouté un paragraphe sur la situation au Moyen-Orient.

CMF-44/2023/D264 : Suivi des engagements du Sommet de Djerba

Le Président de la CMF a présenté les chiffres de la participation au Sommet, au Forum économique et au Village de la Francophonie à Djerba et rappelé les documents stratégiques adoptés à cette occasion, qui témoignent du succès de ce Sommet tant en termes de mobilisation de la communauté francophone qu'en ce qui concerne la substance des travaux.

La Conférence ministérielle a également entendu l'intervention de la Secrétaire générale qui a relevé l'appréciation des Etats et gouvernements pour le format rénové du Sommet, avec l'organisation de débats en tables rondes simultanées permettant des échanges plus directs et interactifs. Elle a principalement fait état de la mise en œuvre de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie, du Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un Etat ou gouvernement auprès de l'OIF et des recommandations de la Table ronde sur le numérique.

En réaffirmant toute l'importance de la langue française comme identité de l'Organisation, la Conférence ministérielle a félicité les Etats et gouvernement qui se sont prêtés pour la première fois au mécanisme de suivi prévu par la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie : l'Arménie, la Louisiane, les Seychelles et le

Vietnam. La Conférence ministérielle a pris connaissance des rapports et recommandations les concernant. Conformément aux dispositions de cette Déclaration, les rapports définitifs seront rendus publics sur le site de l'OIF. La Conférence ministérielle a en outre salué les efforts entrepris par la Secrétaire générale afin de renforcer l'attractivité et le positionnement de l'Organisation et a pris connaissance avec satisfaction de l'intérêt exprimé par plusieurs Etats et gouvernements d'y adhérer ou d'avancer leur statut. Enfin, elle s'est félicitée de l'ensemble des initiatives menées dans le domaine du numérique, et tout particulièrement de la contribution de la Francophonie au Pacte numérique mondial, qui sera adopté à l'occasion du Sommet de l'avenir aux Nations unies en 2024 ainsi que du rapport du Groupe de travail exécutif chargé de formuler des propositions opérationnelles pour renforcer l'action de la Francophonie dans le champ du numérique remis le 15 septembre à la Secrétaire générale, dont certaines propositions sont intégrées à la programmation 2024-2027 de l'OIF.

La Conférence ministérielle adopte le rapport du XVIII^e Sommet de la Francophonie.

CMF-44/2023/D265 : Coopération et questions administratives et financières de l'OIF

La Conférence ministérielle a entendu l'intervention de la Secrétaire générale qui s'est notamment réjouie de l'adoption, par le CPF de Yaoundé, de la réforme du barème des contributions statutaires, en réponse à l'appel adressé à l'OIF par les Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Djerba à faire évoluer son modèle d'affaires en matière de gestion et de budget en révisant et augmentant l'assiette budgétaire pour mieux répondre aux besoins des populations de l'espace francophone. Elle s'est par ailleurs félicitée du rééquilibrage du budget 2023 voté lors de la CMF de Djerba grâce aux contributions volontaires de la Côte d'Ivoire, du Rwanda, du Sénégal et du Togo qui ont permis de compenser un montant de 2 millions d'euros annoncés initialement mais non versés.

La Conférence ministérielle a également entendu l'intervention de l'Administratrice de l'OIF qui a présenté la nouvelle programmation quadriennale 2024-2027 élaborée dans le cadre d'une consultation étroite des Etats et gouvernements, des acteurs de la Charte et des équipes de l'OIF. Ce document présente 20 projets (au lieu de 40 dans la précédente programmation), bien ciblés et à plus fort impact, véritablement recentrés autour de trois programmes stratégiques majeurs et qui renforcent la langue française comme ciment unificateur au service de l'éducation et de la culture, de la démocratie et de la bonne gouvernance, et du développement durable. Cette programmation comprend à la fois des projets historiques qui ont fait le succès de l'Organisation (CLAC, ELAN, IFADEM notamment), des projets pilotes plus récents qui ont déjà fait leurs preuves (Fonds « La Francophonie avec Elles », lutte contre la désinformation, DCLIC formez-vous au numérique, mobilité des enseignants), et des projets nouveaux (Bassin du Congo, tourisme durable, industries culturelles, innovations et plaidoyers). L'Administratrice a indiqué que le budget 2024-2027 s'appuie sur le maintien du niveau actuel des frais de fonctionnement, des dépenses de gestion, de la masse salariale ainsi que sur la recherche permanente de toute niche d'économie possible. Elle a relevé que ce devoir de maîtrise des dépenses conjugué aux efforts d'actualisation des contributions statutaires ainsi qu'à l'élan nouveau de mobilisation de contributions volontaires permettrait une hausse de 21% du budget de la nouvelle programmation. En saluant la qualité du capital humain de l'Organisation, qui constitue la plus grande richesse sur laquelle il convient de miser, elle a mentionné le Plan d'organisation adopté par le CPF de Yaoundé, qui offrira la souplesse nécessaire pour réajuster les équilibres au sein des effectifs, poursuivre le renouvellement et la solidarité intergénérationnelle, professionnaliser davantage les fonctions d'appui, et privilégier et capitaliser sur le cœur de métier lié à la programmation. En soulignant la gestion administrative et financière rigoureuse qu'elle mène depuis sa prise de fonction en avril 2023, elle s'est réjouie de l'opinion sans réserve de la Directrice de l'Audit externe l'OIF et du FMU sur les comptes de l'année 2022.

La Conférence ministérielle exprime son adhésion à la programmation 2024-2027, qu'elle juge la fois inclusive, innovante, ambitieuse et bien ancrée dans le Cadre stratégique de la

Francophonie 2023-2030 adopté par le Sommet de Djerba. Elle estime que les trois programmes stratégiques centrés autour de la langue française permettront de continuer à renforcer la place de cette langue en partage ainsi que sa pertinence comme outil de mise en œuvre des actions et des valeurs de la Francophonie, grâce à des projets structurants, ciblés, à fort impact et à forte valeur ajoutée. Elle se réjouit en particulier de la mise à l'échelle de projets ayant démontré leur utilité, notamment le Fonds « La Francophonie avec Elles », ainsi que de l'ambition de déployer des initiatives dans des secteurs stratégiques, comme la découvrabilité des contenus numériques ainsi que le développement durable. Elle appelle également l'Organisation à poursuivre ses efforts constants en matière de transparence, de gestion rigoureuse et de redevabilité, tout en saluant son alignement sur les critères et standards internationaux en matière d'audit. Tout en invitant l'Organisation à poursuivre la recherche de ressources financières extérieures, elle estime que l'ajustement du barème des contributions statutaires, qu'elle soutient, ainsi que le budget quadriennal 2024-2027 permettront à l'Organisation de disposer d'une assise budgétaire renforcée, solidaire et prévisible, permettant une meilleure projection de l'action de la Francophonie dans le monde.

Au terme des échanges, en saluant l'OIF pour le travail effectué, la Conférence ministérielle adopte :

- la programmation 2024-2027
- le budget 2024-2027
- la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2024 ;
- la résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre du quadriennum 2024-2027.

CMF-44/2023/D266 : Rapport de la Directrice de l'Audit externe de l'OIF et du FMU

La Conférence ministérielle a entendu le rapport de la Directrice de l'Audit externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) portant sur les états financiers de l'Organisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'est félicitée de sa certification sans réserve de ces états financiers.

En remerciant la Présidente de la Cour des comptes du Royaume de Belgique pour sa disponibilité et son accompagnement, la Conférence ministérielle a appelé l'OIF à mettre en œuvre et à assurer le suivi des recommandations et des observations de l'Auditrice externe portant sur le processus de clôture et d'établissement des états financiers 2022 en vue de l'exercice 2023..

CMF-44/2023/D267 : Communications à la Conférence

La Conférence ministérielle a entendu les communications des ministres et représentants de plusieurs États et gouvernements membres associés et de plusieurs observateurs, qui ont exprimé leur attachement à la Francophonie ainsi qu'à ses valeurs et priorités.

CMF-44/2023/D268 : Date et lieu de la prochaine session de la CMF

La prochaine session ordinaire de la Conférence ministérielle se tiendra le 4 octobre 2024 à Villers-Cotterêts en France, à la Cité internationale de la langue française, en préparation du XIX^e Sommet de la Francophonie.

CMF-44/2023/D269 : Cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence de la Conférence ministérielle

Conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, la Tunisie a transmis les pouvoirs de la présidence de la Conférence ministérielle à la France, pays hôte du prochain Sommet, qui assurera cette fonction pendant les deux prochaines années.

Le président sortant a réitéré la fierté et la satisfaction de son pays d'avoir accueilli le Sommet de la Francophonie à Djerba et présidé la Conférence ministérielle depuis fin 2019, tout en remerciant la Secrétaire générale, ses équipes et les Etats et gouvernements pour leur confiance et leur soutien.

Au nom de la France, la Secrétaire d'Etat chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux a annoncé que le XIX^e Sommet s'ouvrira le 4 octobre 2024 à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts et se poursuivra le 5 octobre à Paris, sur le thème « Créer, innover et entreprendre en français », choisi en concertation avec l'OIF. Elle a également dévoilé le logotype du Sommet, symbolisé par deux guillemets – signe caractéristique de la langue française – aux couleurs de la Francophonie. Ce prochain Sommet, qui mettra tout particulièrement à l'honneur la jeunesse de l'espace francophone, sera précédé d'un Festival de la Francophonie mettant en valeur la richesse de l'espace francophone, qui sera lancé le 20 mars 2024 à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie et culminera avec le Village de la Francophonie organisé dans le cadre du Sommet.

CMF-44/2023/D270 : Adoption du relevé des décisions de la 44^e session de la CMF

La Conférence ministérielle adopte le relevé des décisions de sa 44^e session.

Le Secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.